

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 15 avril 2026]

<u>Date de la convocation</u> 9 avril 2026 <u>Date d'affichage</u> 17 avril 2026	Patrice GAUSSERAND, Maire, Marie MONTELS, Daniel RIBES, Daniel BREIL, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Michel CARIVEN, Jennifer CHEVALIER, Antony MOUSSU, Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Jean-Brice TERZIEFF, Martine VIOLETTE, Bruno FOLMER, Karine DEPETRIS, Laurent SQUASSINA, Virginie PUECH, Eric BAILHE, Virginie SIMON, Bernard ROUQUETTE, Corinne DARMANI, Nicolas AUTHESERRE, Delphine GANTOIS-HENRY, Lahcene BAAZIZ, Isabelle DURANCEAU, Jean-Marc AGUERRE, Peggy NOUVIALE, Thomas DOMENECH, Marie-Thérèse CIGLIANA, Christophe WATTRELOT, Sylvie BAGUELIN, Christelle HARDY, Claire VILLENEUVE, Jean MONCERET, conseillers
<u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 32 Procurations : 1 Votants : 33	Jean MONCERET, conseillers

Absents et représentés : Joëlle BERTHOMIEU

N° 057/ 2026

Absents :

Secrétaire de séance : Jennifer CHEVALIER

OBJET DE DELIBERATION : Affectation des résultats 2025 - Budget Principal

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2025 du Budget Principal

Section d'investissement

Résultat reporté	-395 107,35
Résultat de l'exercice	<u>492 690,02</u>
Apurement du compte 1069	-18 873,69
Résultat cumulé	78 708,98
Restes à réaliser (dépendances)	1 583 612,18
Restes à réaliser (recettes)	1 825 521,72
Besoin de financement	320 618,52

Section de fonctionnement

Excédent reporté	400 000,00
Résultat de l'exercice	<u>1 138 542,39</u>
Résultat cumulé	1 538 542,39

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'affecter les résultats 2025 de la manière suivante :

Excédent d'investissement reporté :	78 708,98
Compte 001 (Recettes invest BP 2026)	

Couverture du besoin de financement	1 138 542,39
Compte 1068 (Recettes invest BP 2026)	
Excédent de fonctionnement reporté	400 000,00
Compte 002 (Recettes fonct. BP 2026)	

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'affectation des résultats 2025 telle que présentée ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur le Maire

Patrice GAUSSERAND



La secrétaire de séance,

Jennifer CHEVALIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Chevalier", is written below the typed name of the secretary.

Fait à Gaillac le 16 avril 2026